

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2021

Président : M. Michel MOUTON

Présents-es : Mmes Simone BOWMAN, Rachel BOURQUIN GUIDI, Josiane CHAIGNAT, Bénédicte DE RAEMY, Cécile FOURNIER, Odette HABİYAKARE, Jennifer MEIER, Maude RAMAZZINA et Fabienne TRONO

MM. Hervé BLANCHARD, Christian CHEYROUX, Marc DECURTINS, René GISIGER, Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI, Olivier SCHEIB, Valentin SAVIGNY et Alan TORSELLETTI (Vice-président)

Conseil administratif : M. Fernand SAVIGNY, Maire
Mme Prisca WASEM et M. Steve DELAUDE, Conseillers administratifs

Secrétaire : M. Jacques NIERLE

Excusé.e.s : ---

Procès-verbaliste : Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A.	Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 17 décembre 2020	2
B.	Communication du Bureau du Conseil municipal	4
	1. Prise de position du Conseil municipal suite à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 16 décembre 2020	4
	2. Informations diverses	4
	a. Le Grütli des Femmes et le 1er août 2021 : résultat de la consultation auprès des conseillères municipales	4
	b. PL 12584 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05) (Membres suppléants dans les Conseils municipaux) : détermination du Conseil municipal	4
	c. Courrier du TCPC relatif aux subventions du mouvement Juniors 2019-2020	5
C.	Communications du Conseil administratif	5
	1. Informations diverses.....	5
	a) Engage.ch.....	5
	b) Bicentenaire.....	6
	c) <i>Couleurs d'enfance !</i> reporté.....	8
	d) Rapport annuel Caritas	8
	e) Charte du Développement Durable : point de situation	8
	f) Dépassements de crédits.....	8
	1. Comptes 2020 : crédit 32.311 - remplacement housse de protection parasols : 800.- (arrondi)	8
	2. Budget 2021 : crédit 01.311 - remplacement de 12 panneaux d'affichage BPA suite à un acte de vandalisme (non prise en compte de la participation de l'assurance et de la franchise)	8
	g) Adoption du PL 12785 par le Grand Conseil visant à prolonger de trois ans le délai pendant lequel les communes sont autorisées à adopter un budget déficitaire sans présenter de plan de retour à l'équilibre	9
	h) 4e étape de la renaturation de l'Aire.....	9
	i) Statistiques 2020 du Bibli-o-bus.....	9
D.	Propositions individuelles et questions	9

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

1) Courrier intergénérationnel.....	9
2) Potatoa.....	9
3) Déchetterie communale	10
4) Mérite communal	10
5) Tour pédestre de la commune.....	10
6) Little Green House	10
7) Règlement du Conseil municipal.....	10
8) Documentation électronique du Conseil municipal et des commissions	10
9) Archivage de la documentation du Conseil municipal.....	11
10) Sortie du Conseil municipal	11
11) Repas des commissions	11
12) Pommier planté	11
13) Chemin des Nanpolets.....	12
14) Eclairage du chemin de la Mairie.....	12
15) Priorité au croisement de la route de Certoux-chemin du Relai	12

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et salue M. Fernand Savigny, Maire et les Conseillers administratifs Prisca Wasem et Steve Delaude. Il salue la présence d'une personne dans le public. Il ouvre la séance à 20h00.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 17 décembre 2020

Mme Trono souhaite savoir si la retranscription du procès-verbal est tenue mot à mot ou s'il peut y avoir des petits changements selon les formulations faites. Elle s'interroge car, en p. 6, 4^e§, elle lit « M. Mouton s'insurge » et estime qu'on se demande pourquoi il « s'insurge ». Pour Mme Trono, l'incompréhension vient de ce que dans le 2^e §, il manque quelque chose, soit une phrase prononcée par M. Martignoni, qui a comparé la Commission à la Stasi. Mme Trono se dit contente que M. Mouton ait pris la parole car elle était un peu trop émue par ces propos pour le faire. Elle demande qu'on modifie le verbe « s'insurge » par « s'exprime » ou alors qu'on rajoute les propos de M. Martignoni.

Comme M. Martignoni réfute les propos que Mme Trono lui prête, et que Mme Trono précise avoir bien entendu les termes « les principes de la Stasi », M. Martignon précise ses propos : « Il faudrait éviter qu'une association soit auditée par un conseiller cool et qu'une autre le soit par un inspecteur de la Stasi. » Il n'a jamais dit que la commission était la Stasi.

Mme Trono indique l'avoir compris comme ça, mais, acceptant la version de M. Martignoni, même si elle la trouve un peu violente, elle estime que la retranscription du verbe « s'insurger » n'a ici pas son sens.

Le Président imagine que pendant les 4 heures de débat, il est compliqué de reprendre tout le débat mot à mot. Il est vrai que le mot *stasi* était ressorti dans le débat mais sans être repris ici, le verbe « s'insurger » est rendu incompréhensible. Il valide la modification en « M. Mouton **s'exprime** », plus cohérent par rapport à une lecture neutre.

Sommaire : rectifier l'ordre alphabétique des points mentionnés sous lettre F.

P. 3, 5^e § de la lettre b., modifier : *M. Cheyroux indique que faire s'exprimer le Président du Conseil municipal lors du 1er Août n'est pas léger anodin.*

P. 3, 3^e § avant la fin, modifier : *Mme Bourquin Guidi n'est pas favorable à donner tout d'un coup pour une occasion particulière la place à une femme (...)*

P. 5, 3^e § depuis la fin de la page, ajouter : *Par conséquent, le TCPC a été examiné uniquement sous l'angle de la cotisation comme pour les autres clubs (...)*

P. 5, § suivant, première phrase, modifier : *Mme Bourquin Guidi regrette que le travail de la commission soit présentée comme ayant mal fait les choses de manière si négative.*

P. 6, 3^e §, Mme Bourquin Guidi demande la rectification d'un fait qu'elle énonce comme faux. Or, après discussion, comme les propos contestés ont bien été dits par M. Martignoni, il est proposé de faire connaître aux lecteurs la

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

contestation de Mme Bourquin Guidi en note de bas de page sur la version du procès-verbal publiée sur le site internet comme suit :

Lors de la séance du 25 février 2021, adoption du Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020., Mme Bourquin Guidi demande l'ajout du commentaire suivant, suite aux propos de M. Martignoni ci-dessus, affirmant que « *La pratique du club de tennis était acceptée, y compris dit-il par Mme Bourquin Guidi, puisqu'elle faisait partie de la commission aussi* » : « L'affirmation est totalement inexacte puisque j'ai rejoint la commission en octobre 2019, donc je ne faisais pas partie de la commission pendant les 4 années précédentes, et je n'ai jamais pu participer à l'attribution des subventions juniors pour différentes raisons. Je devais le faire à deux avec une personne, mais cela n'a pas pu se faire, donc je ne bénéficie d'aucune expérience dans ce domaine. Je demande la suppression de la partie indiquant *y compris dit-il par Mme Bourquin Guidi, puisqu'elle faisait partie de la commission aussi.* »

P. 6, 5^e §, première phrase, modifier : *M. Mouton ~~s'insurge~~ s'exprime*

P. 7, 5^e §, modifier : *Mme Bourquin Guidi précise, à l'attention de M. Martignoni, que toutes les cotisations impayées dans les autres clubs n'ont pas ~~pu être~~ été prises en compte ~~puisque et que~~ la commission effectue son travail **de contrôle des cotisations** par pointage.*

P. 11, 1^{er} §, 1^{ère} phrase, modifier : *M. F. Savigny explique que cette délibération propose des amortissements complémentaires à ceux, ordinaires, qui sont enregistrés dans ~~le bilan~~ **les comptes** de la commune.*

P. 11, 1^{er} §, 2^e phrase, ajouter : *La commune l'a fait ces dernières années pour un montant **cumulé** de plus de CHF 11 millions.*

P. 11, 1^{er} §, avant-dernière phrase, corriger : (...), bien que le budget ~~2021~~ **2020** affiche un solde négatif.

P. 12, sous point 3., ajouter et corriger : *M. F. Savigny rappelle que cet investissement **obligatoire** est prévu dans le budget des investissements ~~2020~~ **2021** et doit être voté par délibération.*

P. 13, sous point 4., modifier : *M. F. Savigny rappelle que ce point figure dans le budget des investissements **2021**, mais il faut une délibération votée pour mettre en œuvre la réalisation de son objet. Par ailleurs, le coût de l'amenée d'eau depuis ~~le la zone du~~ CVI jusqu'au cimetière est conséquent et non pris en charge par les SIG. (...) M. Savigny indique que la délibération ~~s'avérerait nécessaire aussi pour~~ **couvre également** la prise en charge **du coût et** des frais d'installation d'une fontaine à cet endroit.*

P. 14, sous lettre E, point 1. Lettre a) : indiquer une fois en toute lettre que CO veut dire Cycle d'orientation.

P. 15, lettre iii., à divers endroits : (...) *La garderie a dû fermer et n'a donc pas reçu les recettes **attendues** par les parents. (...) L'association a fait opposition, **et a reçu une** réponse ~~est~~ négative. ~~et~~ **À** ce stade, l'association devrait poursuivre avec un recours. (...) Mais, le recours risque de coûter plus cher que le montant des RHT. Par conséquent, l'association aura un déficit de plusieurs dizaines de milliers de francs en 2020, ~~ce qui représente.~~ **Un** dépassement de crédit **apparaîtrait** si la commune décide d'entrer en matière **sur une couverture de ce découvert.** (...)*

*M. Savigny répond que oui, en renonçant **toutefois** à lui verser une subvention. Pour gagner quelque chose, il faudrait dissoudre l'association **surendettée** et en recréer une, vierge de dettes. (...)*

P. 15, lettre c), 2^e phrase, corriger : *Plusieurs propositions ont été ~~envoyées~~ **reçues**.*

P. 16, lettre d), dernière phrase du premier §, ajouter : *Les graphiques montrent, par exemple, qu'en 2016, **dernière** année où les chiffres sont connus,*

P. 16, lettre d), dernier §, modifier : *M. Savigny présente un graphique montrant qu'en 2016, 2636 contribuables paient CHF 0.- **ou plus** d'impôts, (...) M. Savigny rappelle qu'un ménage compte pour un contribuable et que le nombre total englobe aussi les contribuables qui n'habitent pas sur la commune **mais qui paient des** impôts.*

P. 17, 4^e §, 5^e phrase, modifier : *Revenant sur les propos de M. Gisiger, M. Delaude informe que certaines communes souhaitent rapatrier toute la police de proximité au sein des communes sous leur autorité.*

P. 17, 7^e § depuis la fin de la page, dernière phrase, modifier : *Mais, ~~que des missions manquent~~ **qu'il y ait des besoins**, il est possible de demander de nouvelles prestations à la police municipale.*

P. 18, lettre c), ajouter : *M. F. Savigny répond que tous les logements **ZDLoc** sont loués ou attribués. Les logements subventionnés **HM** sont attribués, mais on dépend de l'appréciation de l'Etat sur les **propositions d'**attributions demandées. Les critères d'entrée dans les HM sont très compliqués, ce qui explique encore le fait que trois 4 pièces sont encore à louer. Une communication **communale** sera relancée pour trouver des locataires.*

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

P. 18, lettre d), préciser et ajouter : *M. F. Savigny répond que la direction de la crèche a privilégié l'attribution des places sur la partie communale. Il ne dispose pas d'information sur la partie privée.*

P. 18, lettre e), modifier : *M. F. Savigny répond que des bons dossiers sont venus **ont été reçus**. (...) M. Savigny répond qu'il serait intéressant d'avoir un locataire qui prenne le tout toute la surface car là, ~~on découpe les si l'on attribue de petits espaces ce qui exclut celui qui voudrait beaucoup d'espace,~~ nous ne pourrions plus répondre à une demande d'espace plus grand d'un important locataire.*

P. 18, lettre f), modifier : *Il profite de la remarque pour signaler ~~que pas une~~ **qu'aucune** amende n'a été infligée pour absence de port de masque.*

Mme Fournier souhaite faire une remarque générale. Elle estime qu'il y a plein d'endroits dans le PV où l'on trouve « M. Savigny », « F. Savigny », « V. Savigny » et lorsque c'est juste « M. Savigny », elle estime qu'on pourrait ne pas savoir qui cause. Elle propose qu'on mette toujours l'initiale pour ces deux messieurs.

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 est approuvé par 17 voix « pour » et 1 abstention.

Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 17 décembre 2020

La parole n'étant pas demandée, **le compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 17 décembre 2020 est approuvé par 17 voix « pour » et 1 abstention.**

B. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Prise de position du Conseil municipal suite à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 16 décembre 2020

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 1 million de francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris, dans l'attente de la mise en place d'un dispositif plus pérenne.

Par 17 voix « pour », aucune voix « contre », sans abstention, le Conseil municipal décide de renoncer à son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 16 décembre 2020 relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 1 million de francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris, dans l'attente de la mise en place d'un dispositif plus pérenne.

2. Informations diverses

- a. Le Grütli des Femmes et le 1er août 2021 : résultat de la consultation auprès des conseillères municipales

Le Président informe que Mme de Raemy s'est annoncée pour partager le discours du 1^{er} Août avec le Président du Conseil municipal.

Elle est chaleureusement applaudie.

- b. PL 12584 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05) (Membres suppléants dans les Conseils municipaux) : détermination du Conseil municipal

Le Président rappelle que les membres doivent donner leur détermination sur la proposition d'avoir des membres suppléants avant le 1^{er} mars 2021. Une information avait déjà été faite par M. F. Savigny sur cette modification lors de la séance du 19 décembre 2019. Il rappelle la teneur des débats lors de cette séance et cite les communes, plutôt les grandes, qui sont favorables à cette suppléance tandis que les petites communes sont défavorables à ces suppléances, complexes à gérer.

Comme le Président invite les membres à s'exprimer, M. Gisiger rappelle que le Conseil municipal avait déjà exprimé son refus de ces suppléances.

Mme Bourquin Guidi signale qu'en Valais, on élit les membres et déjà aussi les suppléants.

M. Delaude répond que la démarche en Valais est intéressante, mais il faut ici que le Conseil se détermine sur le texte soumis. Le texte est simple mais lacunaire sur sa mise en application.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président relit l'art. 5, al. 2 de la loi : *Chaque groupe politique représenté au Conseil municipal dispose par ailleurs d'un membre suppléant par tranche de six membres élus. Les membres suppléants sont les candidats ayant obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste. Ils ont les mêmes droits et obligations que les membres, mais ne peuvent siéger qu'en remplacement d'un absent.*

Mme Bowman souligne que les comparaisons entre cantons et organes politiques ne sont pas aisées, les rôles et fonctions n'étant pas les mêmes.

Mme Fournier demande si des propositions d'amélioration de ce projet de loi peuvent être apportées.

Le Président rappelle qu'il a déjà dit qu'il n'était pas possible d'entrer dans le fond de ce projet de loi.

Il met au vote :

Par 17 voix « pour », une abstention et aucune voix contre, le Conseil municipal rejette le PL 12584 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05) (Membres suppléants dans les Conseils municipaux).

c. Courrier du TCPC relatif aux subventions du mouvement Juniors 2019-2020

Le Président informe avoir reçu une lettre du Président du Tennis Club de Perly-Certoux (TCPC) suite au débat sur la subvention pour le mouvement junior de la dernière séance, qu'il lit :

Monsieur le Président,

Je reçois, de Monsieur Steve Delaude, Conseiller Administratif et délégué aux Sports, l'information du montant qui sera versé à notre club pour l'exercice 2019-2020, soit la somme de CHF 6'159.-.

Je ne peux vous cacher ma très grande surprise et mon immense déception au vu du montant qui est d'environ 40% inférieur à celui de l'exercice précédent qui présentait le même nombre de juniors.

Il semblerait que les critères d'attribution aient été modifiés sans que l'on en soit informé, car nous présentons chaque année le dossier de demande de subvention de la même manière et avec la même transparence.

Notre club ne thésaurise pas ce montant pour lui-même, mais le redistribue intégralement aux parents de nos juniors en fonction du nombre d'heures de cours pris par chacun ; de part cette diminution, nous ne pourrions pas verser, pour l'exercice en cours, les mêmes montants que les années précédentes, ce que nous regrettons et qui ne correspond pas à la philosophie de notre club ; ceci impactera donc à la hausse la participation financière de chaque famille.

D'autre part, et sur décision prise lors de notre dernier Comité, je vous informe que dès 2021, tous les élèves de notre Ecole de tennis seront soumis à cotisation, ce qui semble être le critère principal d'attribution pour la Commission des sports.

Vous réitérant ma profonde déception au nom du club qui s'organise avec toujours beaucoup d'attention et de professionnalisme auprès des jeunes qui nous sont confiés et entourés par une équipe de professeurs dévoués et compétents, je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations sportives.

Pierre Grand, Président

C. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Engage.ch

Mme Wasem indique que les envois des jeunes sur la plateforme Engage.ch ou par carte postale ont été clôturés le 20 décembre 2020. Pour les trois communes, Bardonnex, Plan-les-Ouates et Perly-Certoux, 45 projets ont été reçus, ce que Mme Wasem estime énorme par rapport à ce qui a pu se faire dans d'autres cantons. De plus, tous les projets étaient pertinents. Cinq étaient portés par des jeunes de notre commune, trois sur la création de workout ou skate-park, un relatif aux horaires de bus à adapter et un projet d'un jeune demandant que Microsoft Office soit offert aux jeunes. Le 17 février, le groupe de suivi, qui comprend deux jeunes de la commune, Yelena Hundele et Margot Melo, la Présidente de la Commission Enfance et Jeunesse, Fabienne Trono, le Président de la _

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Culture et Loisirs Alan Torselletti ainsi que Mme Geneviève Maytain, ancienne conseillère municipale et M. Eric Schimpf, habitant et intéressé à participer à ce projet, s'est rencontré avec les jeunes, malheureusement très peu nombreux, par visioconférence. Les groupes de projets ont été répartis pour analyse en cinq groupes thématiques, soit Sports-Loisirs, Culture, Mobilité, Santé-Social et Environnement. Cinq projets ont été retenus, dont un portant sur la sécurisation des routes et chemins pour les mobilités douces, un projet de Parkour en sport et loisirs, une Maison des Arts pour favoriser des rencontres entre générations désireuses de travailler les arts plastiques, une salle d'études en libre accès et un projet de lettres intergénérationnelles, projet sur lequel la commune de Perly-Certoux est en avance avec les 7P. Mme Wasem précise que les prochaines étapes vont être dédiées à la mise en place des cinq projets sélectionnés. Mais, le groupe de suivi des trois communes a décidé de rencontrer tous les jeunes qui ont déposé un projet pour voir si certains peuvent se rapprocher de projets soutenus. La prochaine réunion aura lieu le 17 mars mais d'ici là, le groupe de suivi aura discuté des projets retenus avec les jeunes. Mme Wasem informe qu'elle reviendra devant le Conseil pour savoir si l'un.e ou l'autre des membres souhaite accompagner un.e jeune dans la concrétisation de son projet.

M. Gisiger demande ce qu'est le workout.

Mme Wasem répond qu'il s'agit de barres placées à l'extérieur, qui permettent de faire du renforcement musculaire.

Divers membres demandent encore des précisions sur les engins et l'emplacement de ce type d'installations.

M. Hilty indique que les projets sportifs peuvent intéresser la Commission des Sports, qu'ils aient été retenus ou pas.

Mme Wasem se félicite de cet intérêt de la commission et transmettra aux jeunes cet intérêt.

Le Président demande si les cinq projets retenus sont intercommunaux.

Mme Wasem répond que les trois communes se sont partagé les cinq projets, pour Perly-Certoux, ce sera la Maison des Arts et la salle en accès libre et d'études. Mais les trois autres projets nous intéressent et nous les suivrons aussi.

M. Martignoni ajoute que les jeunes portant le projet sur les pistes cyclables pourraient être auditionnés par la Commission des Routes, cas échéant.

Mme Wasem le remercie. Les jeunes viennent de Plan-les-Ouates, mais ils ont remarqué que la transition cyclable entre communes n'est pas toujours heureuse •

b) Bicentenaire

M. Delaude informe que le Conseil administratif a décidé de reporter le Bicentenaire à l'année prochaine pour des raisons liées à la pandémie et au temps, qui commence à manquer. Par ailleurs, juin 2021 n'offrira pas une célébration dans des conditions libres de toutes contraintes sanitaires, et ce n'est pas le désir de prendre le risque de faire une célébration masquée, avec des groupes de 5 personnes à 4 m de distance. Il reste à définir une nouvelle date en 2022. D'ici là, les préparatifs se poursuivent. L'étape suivante est la constitution du comité d'une association dédiée à l'organisation du Bicentenaire. Le temps à disposition servira aussi à peaufiner le concept et à le rendre plus attractif.

Le Président estime cette décision nécessaire et courageuse. Quant à la date, il informe avoir reçu une information via les associations d'une date à fixer entre mai et juin 2022. Il voudrait qu'on se prononce s'il ne serait pas judicieux d'aller un petit peu plus loin et de viser septembre. Il serait bien de laisser la place en mai et juin à toutes ces associations qui n'ont pas pu organiser leurs fêtes en 2020. Il souhaite savoir ce que le Conseil municipal en pense. Lui-même penche pour septembre. Mais il ouvre le débat.

M. Gisiger soutient le Président à 100%. Les associations ne pourront sans doute pas organiser leurs événements en 2021, il faut leur laisser la place en 2022.

Mmes Ramazzina et de Raemy, ainsi que M. Martignoni sont d'accord avec cet argumentaire et la date en septembre.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Scheib trouve que le mois de septembre est une bonne idée mais met un bémol, car septembre est le mois du festival de la Bâtie, très important en terme de public.

M. Delaude revient sur la date retenue en 2021, qui était juin, et précise que cela l'avait été par rapport à la fin de l'année scolaire. Le concept du Bicentenaire contient une parade, organisée conjointement avec l'école. Les élèves travailleront pour ce cortège et si on le fait en septembre, les élèves les plus âgés seront partis et de nouveaux élèves arriveront sans avoir préparé leur participation à la parade. De plus, l'été est une saison morte en termes de préparation d'un bicentenaire, les deux mois comptent pour pas grand-chose. C'est un petit peu tôt pour fixer la date, M. Delaude propose que le comité voie avec OLA la date la plus adaptée, avec toutes les parties concernées.

M. Hilty revient sur le fait que le bicentenaire serait pertinent à fêter à la rentrée, à nouveau avec l'argument que les manifestations prévues en mai et juin par les associations n'ont pas pu se tenir à cause du bicentenaire qui prenait toutes les infrastructures des manifestations, ce qui crée des difficultés au niveau des finances pour les associations. En fait, si le bicentenaire a lieu en mai-juin, il souhaite qu'une alternative soit trouvée, afin que les infrastructures de la mairie ne soient pas bloquées et puissent être mises à disposition des associations pour leurs fêtes.

Mme Fournier, si elle parle ici en tant que membre du futur comité d'organisation du Bicentenaire, est heureuse d'entendre les avis de beaucoup de conseillers municipaux qui se sont exprimés ce soir, car elle repart avec tous ces éléments. Elle n'a pas forcément un avis fondé sur une solution plutôt que l'autre, mais c'était pertinent que tous ceux qui voulaient s'exprimer l'aient fait comme cela. Mme Fournier repart avec toutes ces infos.

Mme Ramazzina redoute que si l'on fait toutes les fêtes au mois de juin, cela risque de faire beaucoup, y compris pour la population. Etendre ces fêtes sur plus de mois, c'est aussi s'assurer d'avoir plus de monde à chacune.

M. F. Savigny estime les interventions très intéressantes, mais une des missions de l'association qui va être créée, c'est de fédérer toutes les associations et d'entendre leurs points de vue et leur capacité à apporter quelque chose pour le Bicentenaire. C'est un événement qui fédère et ce sera une mission de cette association, qui les contactera pour avancer dans le projet et évoquer ce point de la date, qui est important.

M. Gisiger demande que les deux choses, les événements des associations et le Bicentenaire, soient séparées afin de leur permettre de fonctionner en 2022.

M. Delaude complète sur le fait que la date du mois de juin avait été fixée en collaboration avec les parties prenantes, dont les associations. Pour la fixer, il fallait aussi regarder ce qui se faisait sur la commune mais aussi dans le canton.

Comme M. Martignoni demande si les sociétés qui louent du matériel de fête le feraient moins cher si le Bicentenaire avait lieu en septembre, M. Delaude répond que le matériel est plus cher si on le loue pour juin, mais il ne connaît pas les prix et conditions. De mémoire, septembre reste encore un peu la haute saison, selon lui.

Le Président conclut le débat en suggérant que le Conseil municipal puisse donner un « préavis » (*le Président met le mot entre guillemets*) ou la couleur du Conseil municipal sur la date.

M. Delaude intervient pour clarifier le débat : le Conseil administratif fait ici une information, ce n'est pas au Conseil municipal de fixer une date, ce sera à l'association, à son comité, aux associations et aux parties prenantes de le faire, en ayant en compte tous les éléments pour cela.

Le Président formule la question différemment, pour que le comité, puisque Mme Fournier en fait partie et qu'elle a dit que c'était important pour elle de nous entendre, d'avoir une idée du Conseil municipal. Les gens qui se sont exprimés sont assez favorables, c'est donc le Conseil municipal qui va fixer un point de vue, le Président rappelle qu'il n'a pas dit qu'il devait donner une date mais communiquer une teinte générale, plutôt avant les grandes vacances ou plutôt après mais quand, quoi, comment, il ne sait pas mais d'avoir cette idée-là en tête.

Il passe la parole à Mme Fournier, qui indique avoir bien entendu ce qui a été dit, et que le procès-verbal devant refléter ce qui a été dit, cela lui suffit, cela va lui donner la teinte.

Le Président pense que Mme Fournier transmettra cette information. Il demande aux membres si c'est suffisant. Personne ne lui répondant le contraire, il clôt le débat en demandant à Mme Fournier de transmettre ce qu'elle a entendu. Il rappelle aux membres que tous font partie d'associations et qu'ils pourront également exprimer leur point de vue dans le cadre des associations, à titre de membres d'associations.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

c) *Couleurs d'enfance* ! reporté

M. Delaude rappelle que *Couleurs d'Enfance* ! est un festival d'éveil culturel des tout-petits, auquel la commune participe depuis 2017 avec Plan-les-Ouates, Valleiry, Viry, le Vuache entre autres. Il s'agit de faire découvrir à des enfants différentes facettes de la culture à travers des ateliers découvertes, des spectacles, des concerts, etc. Il est à nouveau reporté cette année à 2022 pour des raisons de pandémie.

d) Rapport annuel Caritas

M. F. Savigny informe sur le rapport de collaboration reçu de Caritas pour son activité en 2020. Il rappelle que Caritas est l'institution à laquelle la commune a confié la gestion de son service social. Paradoxalement, en 2020, les sollicitations des habitants de la commune à Caritas ont été moins nombreuses, sans doute parce que la pandémie a lancé des voies de soutiens aux habitants, notamment le Plan de solidarité communal mis en place par la commune, qui ont réduit la nécessité de solliciter Caritas. Cependant Caritas a eu 18 sollicitations, dont 14 nouvelles par rapport aux années passées. En tout, pour 2020, ces 18 situations ont concerné 40 personnes, dont 13 enfants. Les adultes sont âgés de 24 ans à 88 ans. Les principaux thèmes de sollicitation sont les éléments financiers, ce qui inclut les revenus trop faibles, l'endettement, les poursuites et la gestion du budget, les questions de santé, de logement, de formation. Caritas est aussi intervenu financièrement, des aides pour CHF 6400.- ont été accordées, argent qui a été recherché auprès de fondations pour payer des soins dentaires, sauver deux logements, éviter la coupure d'une ligne téléphonique. Ce n'est pas que la commune qui a été sollicitée. M. F. Savigny informe que ce rapport a été transmis à la Commission des Affaires sociales. Il ajoute encore que, parmi les prestations convenues, Caritas doit organiser des ateliers pour la population, mais ceux-ci n'ont pas pu avoir lieu en 2020.

e) Charte du Développement Durable : point de situation

Mme Wasem revient sur le courrier adressé le 5 février aux Conseillers municipaux accompagnée de la Charte du développement durable. La réflexion a porté sur ce qu'il était possible de faire avec cette Charte, s'il fallait attendre des projets pour la mettre en place ou s'il valait mieux lancer des projets directement en lien avec le développement durable. Le 19 novembre 2020, un représentant du Service cantonal du développement durable a présenté ce qu'était le développement durable, et il a proposé deux outils. En consultant ces outils, Mme Wasem a découvert que cela pouvait amener une réflexion intéressante. Elle souhaitait présenter à nouveau ces deux outils. Le premier est le [Guide pratique pour agenda 2030](#), élaborée par *Coord 21*, une instance qui regroupe des collectivités pour le développement durable. Il comprend 10 fiches pratiques, d'une à deux pages A4, qui permettent de nourrir des réflexions et présentent des projets issus de communes et d'associations qui font des choses peut-être intéressantes à importer à Perly-Certoux. Le second outil, ce sont aussi des [fiches](#), mais qui se trouvent directement sur le site du [Service cantonal du développement durable](#). Elles comportent aussi des propositions pour aller plus loin, trouver des ressources cantonales, des structures, etc. Ce sont des sources d'inspiration et une façon d'alimenter les débats au sein des commissions. Mme Wasem conclut en se félicitant qu'existent ces pistes pour aider le Conseil municipal dans cette démarche de développement durable.

Le Président la remercie et estime bien qu'on puisse anticiper des projets en s'inspirant de ce que font d'autres communes.

M. Cheyroux se dit enthousiaste à cette suite qui est donnée. Il sait que cette orientation nouvelle rend perplexe mais insiste sur le fait qu'autour de nous, les choses se sont faites et qu'on peut en tirer des éléments pour la commune.

f) Dépassements de crédits

1. Comptes 2020 : crédit 32.311 - remplacement housse de protection parasols : 800.- (arrondi)
2. Budget 2021 : crédit 01.311 - remplacement de 12 panneaux d'affichage BPA suite à un acte de vandalisme (non prise en compte de la participation de l'assurance et de la franchise)

M. F. Savigny informe sur le dépassement de CHF 800.- dû à l'achat d'une housse de parasol, qui sera inscrit dans les comptes 2020. Il informe également d'un dépassement dans le budget 2021 déjà, lié à un acte de vandalisme sur les panneaux d'affichage officiels pour les votations. Le dépassement pourrait être de CHF 8000.-, quand bien même une assurance pourrait entrer en matière.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Delaude informe que la commune n'hésitera pas à poursuivre les auteurs si on les rattrape.

g) Adoption du PL 12785 par le Grand Conseil visant à prolonger de trois ans le délai pendant lequel les communes sont autorisées à adopter un budget déficitaire sans présenter de plan de retour à l'équilibre

M. F. Savigny rappelle que la disposition avait été prévue dans le cadre de la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA) pour aider les communes qui auraient à souffrir des effets de cette réforme, ce qui est le cas de Perly-Certoux. Il avait été calculé que les entreprises, payant moins d'impôts, compenseraient cette baisse par des investissements dans un délai de 5 ans, ce qui générerait des revenus imposables. Vu la pandémie et l'arrêt des activités économiques, les communes ont demandé une prolongation de cette durée de 5 ans à 8 ans, ce que le Grand Conseil a accepté. M. F. Savigny rappelle que les communes peuvent présenter des budgets déficitaires à hauteur de ce qui est estimé comme effet de la RFFA.

h) 4e étape de la renaturation de l'Aire

M. F. Savigny explique que l'autorisation liée aux travaux de la 4^e étape de la renaturation de l'Aire a été délivrée le 14 décembre 2019. Le Grand Conseil a voté le crédit d'investissement pour ces travaux, qui ont commencé le 8 février 2021. Ils consistent en des travaux d'abattage et de défrichage, planifiés avant les nidifications. M. F. Savigny rappelle que la commune est intervenue pour limiter au strict minimum les abattages d'arbres. Les travaux importants de génie civil commenceront dans quelques mois pour durer jusqu'à 2022-2023, avec des replantations. Les véhicules de chantier doivent venir depuis la route de Soral et arriver depuis la rive gauche de l'Aire. Il devrait y avoir très peu d'impact sur notre commune.

i) Statistiques 2020 du Bibli-o-bus

M. Delaude informe sur l'utilisation du Bibli-o-bus, qui n'a pas échappé aux conséquences de la pandémie. La fréquentation a donc baissé, à mettre en lien avec la diminution des tournées d'environ 30%. La fréquentation des adultes a un peu baissé, par rapport à celle des enfants. Enfin, il n'était pas possible que le bus accueille autant de personnes que d'ordinaire. La conclusion est que l'usage du Bibli-o-bus est en retrait. M. Delaude signale que les livres sont toujours très appréciés, à preuve la Boîte à lire qui connaît un beau succès.

D. Propositions individuelles et questions

1) Courrier intergénérationnel

Mme Trono précise s'exprimer sur ce sujet au nom des membres des Commissions Enfance & Jeunesse et des Affaires sociales, puisque ces deux commissions sont à l'origine de ce projet. Il s'agissait de réunir deux générations sans contact, vu la pandémie. Sur proposition de Mme Bowman, qui a eu vent d'un tel projet en Valais, le projet a été soumis aux membres qui l'ont trouvé très intéressant. Un contact a été pris avec l'école où une enseignante, par chance, souhaitait développer avec ses élèves de 7P un atelier d'écriture. Elle a manifesté son enthousiasme pour ce projet. Les commissaires devaient trouver une vingtaine d'ainés de leur côté, ce qu'ils ont fait dans leur réseau communal. Il a été facile de les trouver. Avec le directeur et l'enseignante, les commissions ont réfléchi à la confidentialité des courriers. L'enseignante a proposé que chaque élève fasse un dessin, elle a rédigé une Charte de bienveillance que chaque élève et chaque parent ont signée. Une lettre officielle a été envoyée aux aînés avec des consignes et une date butoir pour répondre aux enfants. Le courrier comprenait aussi le dessin et la Charte. Les aînés avaient jusqu'au 6 janvier 2021 pour répondre à leur correspondant.e à l'adresse de l'école. Mme Trono remercie M. Nierlé et l'administration pour l'envoi de ce courrier. Tous ont été enchantés de cet échange, même les élèves récalcitrants ont eu du plaisir à écrire, le plaisir étant le seul intérêt car l'activité n'est pas notée. Les élèves ont réécrit le 16 janvier et les aînés ont jusqu'au 5 mars pour écrire leur 2^e lettre aux élèves. Mme Trono remercie l'enseignante, très enthousiaste, et informe que d'autres professeurs sont intéressés à participer.

2) Potatoa

M. Gisiger informe sur la reprise des activités au Potatoa, le jardin communautaire du parc Quédan. Il invite les membres à aller voir et à participer aux travaux.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

3) Déchetterie communale

M. Gisiger demande au Conseil administratif s'il est possible de faire trois changements : le casier des huiles de moteur est vétuste, l'armoire de collecte des piles et batteries est défoncée et il faudrait un emplacement spécifique pour jeter les ampoules. Ces modifications ne seraient pas susceptibles de faire venir des gens d'autres communes. Il demande que ce soit mis au budget de l'année prochaine si l'on n'a rien dans le budget de cette année.

4) Mérite communal

Mme Bowman s'interroge sur le Mérite communal 2020. Il été octroyé à M. Deschenaux et à une jeune fille qui a gagné un concours de poneys. Elle trouve dommage que M. Deschenaux n'ait pas pu avoir un Mérite communal complet. Mme Bowman estime que les jeunes sportifs sont souvent champions suisses à leur âge. Le Mérite communal 2019 a été attribué à une personne qui se donne à 100% pour la paroisse. Cette personne était elle-même étonnée au regard du principe de la séparation des pouvoirs entre Eglise et Etat. En 2018, le Mérite a été remis à une association dont Mme Bowman fait partie, mais elle relève que la personne qui a demandé le Mérite communal est l'une des membres du Comité. Cela a mis mal à l'aise les autres membres du comité. Mme Bowman estime que ces trois ans révèlent des incohérences dans l'attribution de ce Mérite et elle demande si l'on peut y remédier.

M. F. Savigny rappelle le Règlement qui définit comment est délivré le Mérite communal. Revenant sur le premier propos de Mme Bowman, il relève qu'il n'y a pas de demi-Mérite, le Mérite n'est pas partagé mais remis complètement deux fois.

Comme Mme Bowman revient sur l'engagement de M. Deschenaux et signale son mérite d'avoir oeuvré pour la commune depuis 1974, M. F. Savigny relève que cela a été reconnu. Il rappelle que le Règlement prévoit l'attribution à deux Méritants. La situation de champion doit être célébrée assez immédiatement après le prix, car cela peut ne pas être vrai l'année suivante. M. F. Savigny rappelle que le Conseil administratif se détermine sur la base des dossiers qui lui sont soumis.

Mme Bowman revient sur la séparation avec l'Eglise dans le deuxième cas, M. F. Savigny rappelle que le Mérite ici reconnaît la manière dont le travail a été fait, notamment autour d'une fête qui rassemble la population.

M. Hilty revient sur la candidature, il imagine que le/la candidat.e ne postule pas lui/elle-même pour avoir le Mérite. Il pense donc qu'il faut bénéficier d'une sorte de sponsor qui soumet le dossier.

M. F. Savigny ajoute que le Conseil administratif peut aussi se saisir d'une candidature. Il précise que des gens postulent pour eux-mêmes.

Mme Wasem ajoute que l'annonce de candidature paraît dans les Pages jaunes et le Trait d'Union. C'est ouvert à toutes et tous, y compris à un.e membre d'association qui peut proposer un.e autre membre de l'association.

5) Tour pédestre de la commune

M. Cheyroux invite, au nom de la Commission de l'environnement, à faire un tour à pied de la commune le samedi 8 mai 2021 matin. Ce tour est réservé aux élus.

Mme Wasem signale qu'il s'agit potentiellement de la date du Feuillu.

M. Cheyroux va réviser la date ou la confirmer. Mais elle est pour l'instant arrêtée au 8 mai.

6) Little Green House

M. Cheyroux a apprécié la visite virtuelle de la nouvelle crèche. Il remercie les organisatrices.

7) Règlement du Conseil municipal

M. Cheyroux relance le sujet.

8) Documentation électronique du Conseil municipal et des commissions

M. Cheyroux demande où en est ce projet, promis pour le début de cette législature.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

9) Archivage de la documentation du Conseil municipal

M. Cheyroux rappelle que le site internet de la commune propose les archives du Conseil municipal, puisqu'on trouve le PV de la séance, le compte-rendu des décisions, la convocation, etc. Mais il ne retrouve pas les annexes. Il propose qu'elles y soient mises.

M. F. Savigny pense que ce n'est pas possible de mettre toutes les annexes sur le site, mais sur un espace dédié au Conseil municipal.

Comme M. Cheyroux demande pourquoi les annexes ne peuvent pas être mises en ligne, M. F. Savigny répond que le niveau de détail des présentations faites au Conseil municipal n'est pas compatible avec une publication, même si, dans l'absolu, ce qui est annexé aux ordres du jour du Conseil municipal est ouvert à toute la population. Mais, pratiquement, des documents présentés sont presque des documents de travail assimilables à des documents présentés en commission, qui nécessitent des commentaires en accompagnement.

M. Cheyroux estime que la diffusion électronique sera résolue par CMNet, puisque seuls les membres du Conseil municipal y auront accès.

Mme Wasem explique que CMNet nécessite des ressources, notamment en temps, que l'administration communale n'a pas.

M. Gisiger renchérit sur le fait que CMNet est un grand changement de fonctionnement du Conseil municipal. Lors de la dernière législature, la question s'était déjà posée du temps à disposition de l'administration pour opérer ce changement pour la nouvelle législature. A Plan-les-Ouates, qui en dispose, CMNet fonctionne bien mais c'est aussi un grand changement pour le Conseil municipal.

M. Hilty souhaite savoir ce qui est compliqué.

M. Nierlé répond que la mise en ligne des documents n'est pas ce qui impacte le plus, il faut hiérarchiser les documents, les mettre en ligne, actuellement, par exemple, tous les rapports ne sont pas remis sous forme électronique.

M. Hilty insiste sur le fait que, s'il faut rendre les rapports sous format électronique, c'est une chose possible mais il lui importe que la commune adopte cet outil qui est une valeur ajoutée énorme de transparence. A notre époque, si les communiers peuvent avoir une approche plus complète que celle d'entendre les propos lors de la séance du Conseil, c'est une valeur ajoutée importante. De plus, d'un point de vue écologique on aurait moins de papier sur la table, ce ne sont que des points positifs.

M. Gisiger répond que la disparition du papier suppose que chaque membre vienne avec son ordinateur au Conseil municipal, avec un accès à l'outil, ce n'est pas une chose facile. Mais il rappelle que le Conseil avait voté pour, il comprend la non mise en œuvre de cet outil par la Covid-19.

Le Président demande que les rapports des commissions soient d'ores et déjà envoyés sous format pdf à l'administration. La question de la signature est problématique mais les commissaires peuvent signer sur un document papier et le remettre à l'administration.

10) Sortie du Conseil municipal

M. Torselletti, président de la Commission Culture et Loisirs, invite les membres à réserver le week-end du 3 au 5 septembre 2021 pour la sortie du Conseil municipal.

11) Repas des commissions

Mme Fournier demande ce qu'il en est de ce repas.

M. Torselletti répond que cela dépend de la situation sanitaire.

M. Delaude rappelle que cela signifie « restaurants » qui sont fermés actuellement.

12) Pommier planté

M. Gisiger informe que le Potager communautaire Potatoa a planté un pommier qui fournira des Gravenstein, en l'honneur d'un petit Perlyzien né récemment.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

13) Chemin des Nanpolets

Le Président constate que le chemin des Nanpolets, nouvellement aménagé sur une de ses deux moitiés, est divisé en deux par la route de Certoux, entre le rond-point de l'église et le rond-point de la route de Base, et ne dispose pas d'indication lorsqu'on veut le traverser. Il demande que la commune prévoie un passage-piétons ou quelque chose qui prévienne les véhicules qu'il est possible que des piétons traversent.

M. F. Savigny se demande, si l'on suivant cette proposition, s'il ne faudrait pas prévoir un passage protégé pour chaque pour chaque intersection de la route de Lully, entre la route de Base et Lully.

Le Président souligne que certaines franges de la population ne se risqueront pas à traverser à cet endroit car c'est dangereux.

M. Gisiger pense que mettre un passage-piétons à cet endroit est dangereux. Il pense que cela a certainement été étudié.

Le Président répond que pour les piétons, il faudrait remonter vers le giratoire pour bénéficier d'un passage sécurisé, ce qui est compliqué et va rendre le chemin inutilisé.

14) Eclairage du chemin de la Mairie

Mme Fournier relève une irrationalité de l'éclairage de ce chemin. Dans le sens de la descente, l'éclairage se situe à gauche, côté places de stationnements des voitures. La partie droite, celle où se situe le trottoir, se trouve plongée dans l'obscurité. Elle demande comment cet éclairage a été pensé.

15) Priorité au croisement de la route de Certoux-chemin du Relai

M. Scheib demande à Mme Ramazzina quel véhicule a la priorité lorsqu'on débouche sur le chemin du Relai, venant de Plan-les-Ouates sur la route de Certoux.

Mme Ramazzina répond que les véhicules qui sortent d'une Zone 20 ne sont jamais prioritaires.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h23.

Le Président
Michel Mouton

Le Vice-Président
Alan Torselletti

Le Secrétaire
Jacques Nierlé